

AFFAIRE N° 11 - Changement de destination du terrain LORANS.

Le Maire : Je demande à Monsieur LEVENEUR de bien vouloir donner lecture du rapport concernant cette affaire, entendant m'abstenir de prendre part au vote.

M. LEVENEUR donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que la Commune s'est rendue acquéreur du terrain LORANS sis à la Montagne, suivant délibération du Conseil Municipal en date du 7 Mars 1962.

Ce terrain était, en principe, destiné à la création d'un cimetière

Mais comme vous le savez, l'Administration municipale n'a pas pu donner suite à ce projet, en raison des oppositions qui se sont manifestées à ce sujet (voisins directs ou personnes demeurant au-dessus du terrain en cause).

Dans ces conditions, j'estime qu'il serait souhaitable de réserver ce terrain à la construction d'une école et d'un terrain de sport, compte tenu de ce que la topographie des lieux se prêterait très bien à de telles réalisations.

Consulté à ce sujet, M. MONDON, Adjoint Spécial de la Montagne, m'a fait savoir qu'il donnait un avis favorable quant à la réalisation de ce projet.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix " ./.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire qui s'est abstenu de voter.

X X X

Approuvé
le 12 Mars, le 16 juillet 1963
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard